

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021
Séance ordinaire n° 3/2021

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés : AUGIER Romain donne pouvoir à JENESTE Alain

Secrétaire de séance : BACHELET Carole

Date de la convocation : 22 mars 2021

FINANCES

1- **Désignation d'un président de séance** : M. Marquet François est désigné Président de séance.

2- **Vote des Taux d'imposition 2021** : Suite à l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement issu de la fiscalité locale, l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Ainsi :

- Le produit de la THRP sera perçu par l'Etat en lieu et place des communes.
- Le produit de la THRS continuera à être perçu par les communes.
- La TFPB : la part départementale sera désormais versée aux communes en plus de la part communale
- La TFNB : la part communale reste inchangée

Il est proposé au conseil municipal, de maintenir pour l'exercice 2021 les taux d'imposition 2020, en tenant compte des modifications légales soit :

TAXES	Taux
Taxe foncière bâti	11.24 % + 15.30 % = 26.54 %
Taxe foncière non bâti	31.04 %

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3- **Vote des comptes administratifs 2020** :

BUDGET COMMUNE	Section	RECETTES	812 060.61 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	508 092.99 €
	Section	RECETTES	722 843.52 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	713 787.26 €

Le compte administratif budget commune exercice 2020 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

4- Résultat de fonctionnement	=	303 967.62 €
5- Résultat d'investissement	=	283 053.58 €
6- Solde des restes à réaliser	=	- 703 849.34 €
7- Affectation en réserve	=	420 795.76 €
8- Report en fonctionnement	=	347 966.95 €

BUDGET RESIDENCE	Section	RECETTES	48 038.75 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	21 475.98 €
	Section	RECETTES	25 620.54 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	27 999.32 €

Le compte administratif budget résidence exercice 2020 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

9- Résultat de fonctionnement	=	26 562.77 €
10- Résultat d'investissement	=	- 27 282.69 €
11- Solde des restes à réaliser	=	0 €
12- Affectation en réserve	=	27 282.69 €
13- Report en fonctionnement	=	44 075.06 €

	Section	RECETTES	36 243.91 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	36 244.59 €
BUDGET			
LOTISSEMENT			
	Section	RECETTES	35 256.78 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	100 987.13 €

Le compte administratif budget lotissement exercice 2020 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

1- Résultat de fonctionnement	=	-0.68 €
2- Résultat d'investissement	=	2 792.71 €
3- Solde des restes à réaliser	=	0 €
4- Affectation en réserve	=	0 €
5- Report en fonctionnement	=	9 215.32 €

7- **Vote des comptes de Gestion 2020** : Conformes aux écritures des comptes administratifs, les comptes de gestion des budgets Commune, Résidence et Lotissement sont approuvés à l'unanimité.

8- **Vote des subventions aux associations**

Le montant des subventions allouées aux associations reste le même. A l'exception de l'association des « donneurs de sang » pour laquelle le montant versé sera de 340€. Ceci permettra à l'association locale de pallier à la diminution des crédits attribués par la Fédération.

9- **Vote du Budget Commune 2021** : Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Commune 2021. Il s'équilibre de la manière suivante :

a. En section de Fonctionnement :	1 084 594.96 €
b. En section d'Investissement :	1 309 056.71 €

10- **Vote du Budget Résidence 2021** : Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Résidence 2021. Il s'équilibre de la manière suivante :

a. En section de Fonctionnement :	89 075.06 €
b. En section d'Investissement :	81 707.69 €

10- **Vote du Budget Lotissement 2021** : Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Lotissement Gravinière 2021. Il s'équilibre de la manière suivante :

a. En section de Fonctionnement :	37 224 €
b. En section d'Investissement :	27 008.71 €

BATIMENT

14- **Fin du chantier Guillermier et utilisation des salles :**

M. Dumas informe les conseillers que les salles ont été nettoyées par Mme Beurrier. Le mobilier a été livré. Le déménagement de la bibliothèque devrait avoir lieu pendant les vacances de pâques.

15- **Salle des sociétés devis réfrigérateur**

Compte tenu des travaux de rénovation qui seront réalisés dans la salle des sociétés M. Dumas propose de renouveler le réfrigérateur. Deux propositions commerciales ont été demandées :

- Pixhall : matériel à usage familial, capacité de 540l : 900 € HT
- Alex Elec : matériel à usage professionnel, capacité de 600l, 4 rayons : 960 € HT

Le conseil à l'unanimité accepte la proposition d'Alex Elec pour un montant de 960 € HT.

16- Façade de l'église : demande de subvention :

Mme le Maire rappelle que le projet de maîtrise d'œuvre de M. Peillon a été retenu. Mme le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Département. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

17- Travaux divers :

M. Dumas informe les conseillers que l'entreprise Tison a réalisé seulement une partie des travaux.

Actuellement, un appartement de la Résidence Marguerite est disponible.

L'entreprise Spindler interviendra prochainement pour terminer les travaux d'extérieur du bâtiment Guillermier.

VOIRIE

18- Travaux voirie 2021 et subvention : M. Jeneste annonce que le Département devrait accorder une subvention pour les travaux 2021, sur proposition du conseiller départemental.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

19- Compte rendu 2nd conseil d'école du 2 mars.

Mme Déplace donne lecture du compte rendu. L'établissement compte 86 élèves à ce jour. Les prévisions pour la rentrée 2021 sont de 88 élèves.

Il est demandé aux parents d'être vigilants dans leurs manœuvres et de ne pas stationner sur le parking devant le HLM Belle Campagne.

Compte tenu de la situation sanitaire les projets pédagogiques sont allégés/modifiés voire annulés notamment le voyage scolaire.

20- Etang communal : l'ouverture de la pêche est fixée au 1^{er} avril 2021. Le règlement reste inchangé.

La carte annuelle est vendue 60 € en mairie.

La carte journalière est vendue 5 € par les garde-pêches à l'étang.

Les garde-pêches sont quatre habitants du village, bénévoles.

URBANISME

21- Droit de préemption : parcelles AB172 à 176 et AB 571

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

INTERCOMMUNALITÉ

22- Projet route des vins : Mme Bajard explique que la commission tourisme de RA souhaite créer une route des vins de La Pacaudière à Bully. Ces communes sont en AOC. Le souhait est que toutes les communes soient intégrées à ce projet, avec des animations en rapport au vin.

Points forts du secteur : des villages de caractères, des vigneronnes de proximité, vins bio, région verte, gastronomique.

Points faibles : CD8 n'est pas touristique et ne passe pas dans les vignes. Le vignoble s'étend sur seulement 45km. L'objectif est de promouvoir les vins via des dégustations, les actions des associations et les diverses activités de chaque village.

Mme le Maire propose de prendre un vœu de soutien à la création de la route des vins : le conseil accepte à l'unanimité.

L'élue référente pour la commune sera Marie Noëlle BAJARD.

23- Implantation du centre aqualudique :

Le projet se fera sur une parcelle en face du Scarabée, à Riorges, Marcelet Est.

24- Convention de prestation de service pour l'instruction de l'accessibilité des ERP :

Suite au retrait des services de l'Etat, Roannais Agglomération propose ce service à compter du 1^{er} avril 2021.

L'adhésion est gratuite, le coût par dossier est de 300€.

Le conseil accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Déplace précise que le jour de la distribution de la banque alimentaire est désormais le mercredi.

Séance levée à 22h30